

**Séance ordinaire du
6 avril 2021**

Séance ordinaire du conseil municipal tenue en visioconférence à l'heure habituelle à laquelle sont présents monsieur Francis St-Pierre, maire, madame la conseillère Vanessa Lepage-Leclerc, messieurs les conseillers Yve Rouleau, Jean-Denis Bernier, Simon Dubé, David Leblanc et Francis Rodrigue.

Tous formant quorum sous la présidence de monsieur le maire.

Monsieur le maire déclare la séance ouverte.

Madame Louise-Anne Belzile, directrice générale et secrétaire-trésorière, agit à titre de secrétaire de la séance.

ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Jean-Denis Bernier et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTION SUR L'ORDRE DU JOUR

Le maire procède à la période de questions.

RÉS. 2021-04-32 ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DU 1 MARS 2021

Attendu que les copies du procès-verbal du 1 mars 2021 ont été adressées à chacun des élus qui en ont pris connaissance avant la présente assemblée;

Il est proposé par monsieur Francis Rodrigue et résolu à l'unanimité que la directrice générale soit dispensée d'en donner lecture et que le procès-verbal soit adopté dans sa forme et teneur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉS. 2021-04-33 ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE MARS 2021

Il est proposé par madame Vanessa Lepage-Leclerc et résolu à l'unanimité que les comptes à payer du mois de mars 2021 au montant de 51 270, 42\$ soient acceptés.

La liste est classée aux archives sous la cote « Comptes à payer, année 2021 ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉS. 2021-04-34 ACCEPTATION DES INCOMPRESSIBLES DU MOIS DE MARS 2021

Il est proposé par monsieur Simon Dubé et résolu à l'unanimité que les dépenses incompressibles et les comptes payés durant le mois de mars 2021 au montant de 534 288, 76 \$ soient acceptés.

La liste est classée aux archives sous la cote « Incompressibles, année 2021 ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AVIS DE MOTION – PROJET DE RÈGLEMENT DE CONCORDANCE 492-2021 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME 429-2014 DE SAINT-ANACLE-DE-LESSARD AFIN D'ASSURER LA CONCORDANCE AU RÈGLEMENT 20-02, AU RÈGLEMENT 06-18, D'ADOPTER DES MODIFICATIONS AUX PLANS DES AFFECTATIONS DU SOL ET L'AJOUT D'UN ARTICLE SUR LE RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE

Avis de motion est donné par monsieur David Leblanc qu'à une prochaine séance de ce conseil, l'adoption du règlement 492-2020 sera proposée. Le projet de règlement est déposé et madame Louise-Anne Belzile en fait la présentation.

AVIS DE MOTION – PROJET DE RÈGLEMENT DE CONCORDANCE 493-2021 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 428-2014 DE SAINT-ANACLE-DE-LESSARD AFIN D'ASSURER LA CONCORDANCE AUX RÈGLEMENTS 06-18 ET 20-02, D'ADOPTER DES MODIFICATIONS AUX PLANS DE ZONAGE ET DE MODIFIER LA SUPERFICIE DES ABRIS SOMMAIRES

Avis de motion est donné par monsieur Jean-Denis Bernier qu'à une prochaine séance de ce conseil, l'adoption du règlement 493-2020 sera proposée. Le projet de règlement est déposé et madame Louise-Anne Belzile en fait la présentation.

RÉS. 2021-04-35

DEMANDE D'AUTORISATION À LA CPTAQ – lot 3 200 547-P

Attendu que la Municipalité a reçu une demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole ;

Attendu qu'en vertu de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, la Municipalité doit adresser ses recommandations à la Commission en tenant compte de l'article 62 de la Loi ;

Attendu que la demande vise un projet d'aliénation d'une partie du lot 3 200 547-P de forme rectangulaire appartenant à la Ferme L.G.C.R. Inc., afin de régulariser l'empiètement du garage résidentiel, des installations septiques et du puits du lot 3 200 549 situé 404 A rue Principale Est à Saint-Anaclet-de-Lessard ;

Attendu que la firme d'arpenteurs-géomètres Asselin et Asselin a préparé le plan de localisation à transmettre à la Commission de protection du territoire agricole pour cette demande d'autorisation du projet d'aliénation ;

Attendu que le projet d'aliénation vise à inclure une superficie de 2 035,8 mètres carrés, ce qui porterait la superficie totale du terrain résidentiel à 5 000 mètres carrés, tel qu'identifié au plan de localisation préparé par la firme Asselin et Asselin ;

Attendu que le projet d'aliénation vise une utilisation à une fin autre qu'agricole, en agrandissement l'emplacement résidentiel du lot 3 200 549 à même une partie du lot 3 200 547 ;

Attendu que le garage résidentiel est en place sur le terrain depuis 40 ans ;

Attendu que la Ferme L.G.C.R. inc. a transmis une demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole afin d'exclure des lots de la ferme et ainsi régulariser un empiètement des infrastructures qui sont attachées à la résidence située au 404-A, rue Principale Est à Saint-Anaclet-de-Lessard ;

Attendu que le potentiel agricole du lot est inscrit au classement des sols selon l'Inventaire des Terres du Canada comme étant des sols de classe 7 avec limitation due à la présence de roc en surface sur 60 % et de classe 5 avec contraintes due à la présence de roc solide à 40 % ;

Attendu que cette demande n'aura pas d'effet, à moyen et à long terme, sur le développement des activités agricoles du secteur puisque cette partie du lot est déjà utilisée depuis plusieurs années à des fins résidentielles par les occupants du 404-A, rue Principale Est ;

Attendu que l'acceptation de cette demande permettrait aussi de rectifier l'empiètement des installations septiques et autres dépendances afin que soient respectés les marges minimales requises entre les lignes de lots et les éléments rattachés à la résidence ;

En conséquence, il est proposé par monsieur David Leblanc, et résolu à l'unanimité de recommander à la Commission de protection du territoire agricole d'appuyer la demande adressée par la Ferme L.G.C.R.. Inc. à la CPTAQ, en vue d'aliéner une partie du lot 3 200 547 pour une utilisation à une fin autre que l'agriculture, soit d'agrandir l'emplacement résidentiel du lot 3 200 549 et régulariser l'empiètement des dépendances pour un terrain qui aura au maximum 5 000 mètres carrés de superficie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉPÔT DU RAPPORT D'AUDIT DE LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC

Madame Louise-Anne Belzile dépose le rapport d'audit réalisé par la Commission municipale du Québec portant sur l'information aux citoyens en lien avec la taxation, pour lequel la Municipalité de Saint-Anaclet-de-Lessard a été audité. Le rapport est disponible sur le site Web de la Municipalité avec les documents associés à cette séance du conseil municipal.

RÉS. 2021-04-36

AUTORISATION À SIGNER L'ENTENTE RELATIVE À LA GESTION ET LA RÉALISATION DE TRAVAUX DANS LES COURS D'EAU AVEC LA MRC RIMOUSKI-NEIGETTE

Attendu que la MRC détient la compétence exclusive sur tous les cours d'eau de son territoire, telle que définie par l'article 103 de la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ, c. C47-1) ;

Attendu que la MRC peut réaliser des travaux permettant la création, l'aménagement ou l'entretien d'un cours d'eau, telle que définie par l'article 106 de la *Loi sur les compétences municipales* ;

Attendu que la MRC a adopté le Règlement no 10-17 relatif à l'écoulement normal de l'eau des cours d'eau de la MRC de Rimouski-Neigette ;

Attendu que la MRC ne dispose pas du personnel et des équipements requis pour exercer pleinement cette compétence ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Yve Rouleau et résolu à l'unanimité d'autoriser la directrice générale et le maire à signer l'entente générale relative à la gestion et la réalisation des travaux dans les cours d'eau de la Municipalité de Saint-Anaclet-de-Lessard avec la MRC Rimouski-Neigette ; et d'abroger la résolution 2020-11-145.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉS. 2021-04-37

OCTROI DU CONTRAT POUR LA MISE AUX NORMES DU SYSTÈME D'ALARME DU CENTRE COMMUNAUTAIRE

Attendu qu'une bonification du système d'alarme actuel du centre communautaire est exigée pour respecter les normes de sécurité incendie applicables à ce bâtiment ;

Attendu que le processus d'appel d'offres dans le cadre de ce projet respecte le Règlement 474-2018 sur la gestion contractuelle ;

Attendu qu'une offre de service conforme aux exigences du projet a été reçue d'Alarmes 911 Rimouski ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Simon Dubé et résolu à l'unanimité d'octroyer le contrat pour la mise aux normes du système d'alarme du centre communautaire à Alarmes 911 Rimouski pour un montant de 14 655,92 \$ plus taxes et d'abroger la résolution 2021-02-15.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉS. 2021-04-38

DEMANDE AU GOUVERNEMENT POUR DES DIRECTIVES EN FONCTION DES PALIERS D'ALERTE POUR LES CAMPS DE JOUR 2021

Attendu que la Municipalité souhaite offrir un camp de jour sécuritaire en fonction des consignes sanitaires pour l'été 2021 ;

Attendu que la planification du camp de jour 2021 est déjà débutée afin de prévoir les locaux, les embauches et les inscriptions ;

Attendu que le changement des consignes sanitaires lors de l'organisation du camp de jour de l'été dernier a obligé l'équipe municipale à revoir sa logistique quatre fois en un mois ;

En conséquence, il est proposé par madame Vanessa Lepage-Leclerc et adopté à l'unanimité de demander au gouvernement du Québec de fournir aux municipalités d'ici la fin avril des consignes claires associées à chacun des paliers d'alerte afin que les municipalités n'aient que trois scénarios possibles à planifier pour le camp de jour 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉS. 2021-04-39

DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS POUR DES TRAVAUX ROUTIERS SUR LA RUE DE LA GARE

Attendu que depuis plus de 20 ans, aucun travail de resurfaçage ou de décohéssionnement n'a été fait par le ministère des Transports sur la rue de la Gare ;

Attendu que cet axe routier est emprunté par de nombreux transporteurs commerciaux pour rejoindre l'autoroute 20 ;

Attendu que la direction régionale du ministère des Transports a indiqué à plusieurs reprises à la Municipalité que des travaux seraient faits prochainement afin de réparer la chaussée de manière durable ;

Attendu que l'état actuel de la chaussée, comme chaque printemps, représente des risques importants de bris et d'accidents pour les automobilistes et les cyclistes ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Francis Rodrigue et adopté à l'unanimité de demander au ministère des Transports du Québec de réaliser rapidement les travaux nécessaires pour rendre l'axe routier de la rue de la Gare sécuritaire, et ce, de manière durable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉS. 2021-04-40

DEMANDE D'APPUI À LA CAMPAGNE ANNUELLE DE PROMOTION DE LA SANTÉ MENTALE

Attendu que promouvoir la santé mentale c'est agir en vue d'accroître ou maintenir le bien-être personnel et collectif ;

Attendu que faire connaître les facteurs de robustesse en santé mentale contribue à la santé mentale de la population de tout âge ;

Attendu que le lancement de la campagne annuelle de promotion de la santé mentale du Mouvement Santé mentale et ses groupes membres a lieu à l'occasion de la Semaine de la santé mentale qui se déroule du 3 au 9 mai 2021 ;

Attendu que la campagne vise à faire connaître un facteur de robustesse : « *RESSENTIR C'EST RECEVOIR UN MESSAGE* » ;

Attendu que favoriser la santé mentale est une responsabilité à la fois individuelle et collective partagée par tous les acteurs et actrices de la société et que les municipalités du Québec contribuent à la santé mentale de la population ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Simon Dubé et adopté à l'unanimité de proclamer l'importance de la promotion de la santé mentale et invite tous les citoyennes et citoyens, ainsi que toutes les organisations et institutions à reconnaître les bénéfices de l'astuce « *RESSENTIR C'EST RECEVOIR UN MESSAGE* » et à participer à la campagne annuelle de promotion de la santé mentale du Mouvement Santé mentale Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉS. 2021-04-41

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET REDRESSEMENT ET ACCÉLÉRATION

Attendu que la Municipalité de St-Anaclet-de-Lessard a pris connaissance des modalités d'application du volet Redressement et Accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) ;

Attendu que les interventions visées dans la demande d'aide financière concernant des routes locales de niveau 1 et/ou 2 et, le cas échéant, que celles visant le volet Redressement sont prévues à la planification quinquennale du Plan d'intervention ayant obtenu un avis favorable du ministère des Transports ;

Attendu que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière ;

Attendu que la Municipalité de St-Anaclet-de-Lessard s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère ;

Attendu que la Municipalité de St-Anaclet-de-Lessard choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :
l'estimation détaillée du coût des travaux ;

Attendu que la chargée de projet de la Municipalité, Mme Louise-Anne Belzile agit à titre de représentante de cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Francis Rodrigue et adopté à l'unanimité que le conseil de St-Anaclet-de-Lessard autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉS. 2021-04-42

DEMANDE D'APPUI À MOISSON RIMOUSKI-NEIGETTE

Attendu que Moisson Rimouski-Neigette chapeaute depuis 2014 l'initiative *Les Fruits partagés* qui vise à favoriser l'accès aux fruits et légumes locaux pour les ménages à faible revenu ;

Attendu que cette initiative permet de récolter annuellement plus de 7 tonnes de denrées et de répondre à 23 % des besoins en fruits et légumes de Moisson Rimouski-Neigette ;

Attendu que Moisson Rimouski-Neigette souhaite déposer une demande d'aide financière au Fond de développement rural pour un projet de consolidation et de pérennisation de l'initiative *Les Fruits partagés* ;

Attendu que la Municipalité souhaite maintenir la distribution des paniers d'aide alimentaire à St-Anaclet mise en place au printemps 2020 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Yve Rouleau, et adopté à l'unanimité que la Municipalité de St-Anaclet-de-Lessard appuie le dépôt du projet « *Les Fruits partagés – Phase de consolidation et de pérennisation* » au Fond de développement rural ; confirme son implication dans le transport et la distribution des paniers d'aide alimentaire de Moisson Rimouski-Neigette dans les secteurs ruraux de la MRC ; confirme sa volonté de soutenir Moisson Rimouski-Neigette dans ses communications visant à faire connaître les activités des Fruits Partagés auprès de sa population.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire procède à la période de questions.

LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition de Monsieur Francis St-Pierre, la séance est levée.

Francis St-Pierre, maire

Louise-Anne Belzile, directrice générale